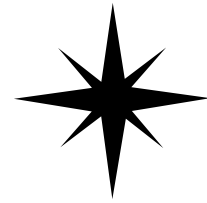


Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

A horizontal number line with arrows at both ends. There are three major tick marks labeled 0, 100, and 200. The line is divided into two equal segments by the tick mark at 100.

 Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre au titre de l'article R151-53

 Droit de Prémption Urbain au titre de l'article L.211-1 du CU

 Périmètre de Droit de Préemption Urbain renforcé au titre de l'article L.211-1 du CU

 Droit de Prémption commercial au titre de l'article L.214-1 du CU

 Périmètre projet urbain partenarial au titre de l'article L.332-11-3 du CUI Périmètre d'aménagement concerté au titre de l'article L.311-1 du CU

Régime spécifique

 Zone soumise aux submersions marines - aléa fort Zone soumise aux submersions marines - aléa moyen Zone soumise aux submersions marines - aléa faible

Bande des 100 mètres

 Espace Proche du Rivage

Information sur les sols

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Retrait-gonflement d'argile - aléa moyen

Réseau

 Zone d'assainissement collectif

☐ Secteur de taxe d'aménagement en application du L331-14 du CU

☐ Secteur dans lequel l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable

☐ Secteur dans lequel les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable

Secteur dans lequel les travaux de démolition sont soumis à permis de démolir

